

Fondation Notre Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes
relatif aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2011
de la **Fondation abritée Saint-Irénée**

Fondation Notre Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 7 rue Saint-Vincent 75018 Paris

N° Siren : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes
relatif aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2011
de la Fondation abritée Saint-Irénée

Rapport d'audit du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la Fondation abritée Saint-Irénee

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée Saint-Irénee, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du bureau de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, et au regard des règles et principes comptables, le patrimoine et la situation financière de la fondation abritée Saint-Irénee au 31 décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie, le 26 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

M A Z A R S



Cyrille Brouard

FONDATION NOTRE DAME

BILAN 2011 Fondation Saint-Irénée

ACTIF	2011		2010		PASSIF	2011		2010	
	Valeur Brute	Amor. & Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette					
COMPTES DE LIAISON	0.00	0.00	0.00	0.00	FONDS ASSOCIATIF	100 000.00	100 000.00	0.00	100 000.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0.00	0.00	0.00	0.00	Dotations complémentaires	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					Dotations statutaire	0.00	0.00	0.00	0.00
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	Apports des fondations abritées	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Dotations initiale	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
- Obligations	0.00	0.00	0.00	0.00	Dotations complémentaires	0.00	0.00	0.00	0.00
- Obligations, intérêts courus à recevoir	0.00	0.00	0.00	0.00	COMPTES DE LIAISON	13 502.15	13 502.15	9 118.90	9 118.90
- Actions	0.00	0.00	0.00	0.00	RESERVES AFFECTEES	0.00	0.00	0.00	0.00
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	180.00	0.00	180.00	180.00	FONDS DEBIES	50 403.99	50 403.99	132 620.63	132 620.63
- Donateurs et Organismes	180.00	0.00	180.00	180.00	Fonds dédiés	50 403.99	50 403.99	132 620.63	132 620.63
- Autres créances	0.00	0.00	0.00	0.00	Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES	0.00	0.00	0.00	0.00	DETTES & ASSIMILEES	382 129.00	382 129.00	82 107.44	82 107.44
- Fonds obligataires y compris coupons courus	0.00	0.00	0.00	0.00	Fournisseurs et comptes rattachés	27 979.00	27 979.00	26 107.44	26 107.44
- Autres valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes fiscales et sociales	0.00	0.00	0.00	0.00
DISPONIBILITES	545 855.14	0.00	545 855.14	323 846.97	Projets à payer	354 150.00	354 150.00	56 000.00	56 000.00
- Banques	545 855.14	0.00	545 855.14	323 846.97	Autres dettes	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0.00	0.00	0.00	0.00	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	546 035.14	0.00	546 035.14	323 846.97					
TOTAL ACTIF	546 035.14	0.00	546 035.14	323 846.97	TOTAL PASSIF	546 035.14	546 035.14	323 846.97	323 846.97

Compte de résultat 2011 Fondation Saint-Irénée

	2011	2010	variation en %
Produits d'exploitation			
Total des collectes	410 646.00	256 534.00	60.1%
Legs & donations	0.00	0.00	
Total des produits d'exploitation	410 646.00	256 534.00	60.1%
Missions sociales	387 150.00	63 500.00	509.7%
Charges d'appel à la générosité du public	20 378.24	5 596.22	264.1%
Charges de personnel	79 262.93	48 501.12	63.4%
Personnel refacturé par des tiers mission sociale	43 787.40	29 100.67	50.5%
Personnel refacturé par des tiers	35 475.53	19 400.45	82.9%
Charges communes aux fondations abritées	13 130.15	8 281.00	58.6%
Dotation aux amortissements et provisions	0.00	0.00	
Total des Charges d'exploitation	499 921.32	125 878.34	297.1%
Résultat d'exploitation	-89 275.32	130 655.66	-237.1%
Produits financiers	7 058.68	1 964.97	259.2%
Charges financières	0.00	0.00	
Résultat financier	7 058.68	1 964.97	264.1%
Résultat courant	-82 216.64	132 620.63	-162.0%
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	0.00	0.00	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	132 620.63	0.00	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	50 403.99	132 620.63	50.5%
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	

Compte d'emploi des Ressources 2011

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES		(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées de N = Compte de résultat public et utilisées sur N
1- MISSIONS SOCIALES	430 937	430 937		417 705	417 705
1-1 Réalisées en France	430 937	430 937		410 646	410 646
- Actions réalisées directement				410 646	410 646
- Versements à d'autres organismes agissant en France	387 150	387 150			
- Accompagnement des projets	43 787	43 787			
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-			
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	55 854	55 854		7 059	7 059
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	55 854	55 854			
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées	13,4%				
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés					
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
2-4 Frais d'information et de communication					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 130	13 130			
Frais de gestion	13 130	13 130			
		499 921			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	499 921			417 705	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS					
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	50 404			132 621	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					82 217
TOTAL GENERAL	550 325			550 325	499 921
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		499 921			499 921
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE					
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL					TOTAL

ANNEXES AUX COMPTES 2011 DE LA FONDATION SAINT-IRENEE

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2011	2
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	2
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.1 Cadre légal de référence	2
3.2 Principes comptables appliqués	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations	3
3.2.2 Fonds dédiés	3
3.2.3 Traitement des legs et donations	3
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes à la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées	4
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	4
4.1 NOTES SUR L'ACTIF	4
4.1.1 Disponibilités	4
4.1.2 Créances	4
4.2. NOTES SUR LE PASSIF	5
4.2.1 Fonds associatifs	5
4.2.2 Fonds dédiés	5
4.2.3 Dettes	5
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS	6
5.1 Locaux	6
5.2 Effectifs	6
5.3 Contribution des bénévoles	6
5.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes	6
5.5 Charges administratives communes	6
5.6 Engagements hors bilan	6
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS	7

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2011

- La Fondation Saint-Irénée a été créée le 19 février 2010. Son objet est double :
 - soutenir le développement, pour le Diocèse de Lyon, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part
 - porter l'activité précitée dans l'attente de la reconnaissance d'utilité publique d'une fondation dont l'objet sera similaire.

- L'année 2011 d'est traduite par la mise en œuvre d'une politique de recherche de fonds qui a généré 60 % de ressources supplémentaires à 2010, favorisant d'autant l'éclosion de projets soutenus, soit une multiplication par 6 des engagements pris.



NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Saint-Irénée sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.



La Fondation Saint-Irénée est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. **La Fondation Saint-Irénée correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.**

NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2011 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante. Sans capacité juridique propre, la fondation abritée bénéficie de l'affectation de biens, droits ou ressources.

La Fondation Saint-Irénée comprend

- la collecte des fonds issus de l'appel à la générosité du public (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel à la générosité du public.
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants. Il peut exister des sous-fonds dédiés lorsque la Fondation abritée a recueillie une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice.

3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit est constaté en compte de

résultat et les frais en charges d'appel à la générosité du public. Le traitement des legs et donations bénéficie de l'expertise de l'équipe dédiée de l'Association Diocésaine de Paris.

3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes à la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées

Pour 2011, comme pour 2010, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction des versements des fondations abritées aux associations, assorti d'un forfait fixe identique pour tous.

NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

4.1 NOTES SUR L'ACTIF

La Fondation Saint-Irénée ne dispose pas d'immobilisations financières.

4.1.1 Disponibilités

Détail des disponibilités :

	31/12/2011	31/12/2010
Fondation Saint-Irénée	545 855,14 €	323 846,97 €

4.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Tableau des créances :	2011	2010
Dons perçus en janvier au titre de l'année n-1		
Fondation abritée Saint Irénée	180,00	0,00
Total créances donateurs et organismes	180,00	0,00
Total Créances et comptes rattachés	180,00	0,00

4.2. NOTES SUR LE PASSIF

4.2.1 Fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élevaient au 31 décembre 2011 à **100 000 euros**. Il n'a pas connu d'évolution entre 2010 et 2011.

4.2.2 Fonds dédiés

en milliers d'euros

	Fonds à engager au 31/12/2010	Affectation du solde du compte de résultat 2011	Variation en cours d'exercice selon décision spécifique	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Fonds dédiés au 31/12/2011
Fondation Saint-Irénée	132,62	-82,22	0,00	50,40	50,40

La Fondation Saint-Irénée a consommé en 2011 près des deux tiers de ses fonds dédiés en raison de l'importance des projets à financer.

4.2.3 Dettes

	2011	2010
Comptes fournisseurs		
Fondation abritée Saint Irénée	0	20 107,44
Comptes fournisseurs factures non parvenues		
Fondation abritée saint Irénée	27 979,00	6 000,00
Total fournisseurs et comptes rattachés	27 979,00	26 107,44
Soutiens de projets engagés à verser :		
Fondation abritée Saint Irénée	354 150,00	56 000,00
Total dettes et comptes rattachés	382 129,00	82 107,44

L'augmentation du poste Dettes et comptes rattachés est essentiellement due aux projets non soldés au 31/12/2011.

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Locaux

La Fondation Saint-Irénée dispose de locaux mis à disposition par ses fondateurs 6, avenue Adolphe Max, à Lyon.

5.2 Effectifs

La Fondation Saint-Irénée ne dispose pas directement de salariés dédiés. Elle a recours à un consultant qui exerce la responsabilité de secrétaire général de la Fondation.

5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Saint-Irénée dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres des Comités exécutifs n'a pas été mesuré en 2011.

5.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes.

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils comprennent 22 724 € TTC au titre de sa mission légale et 10 764 € au titre des diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes (concernant les fondations abritées et le secteur Entraide). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives communes consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du secteur Entraide. Elles s'élèvent en 2011 pour la Fondation Saint-Irénée à 13 130,15 €.

5.6 Engagements hors bilan

Au 31/12/2011, il n'y a pas d'engagement hors bilan.

NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

Fondation Saint-Irénée	projets soutenus par décision du Comité exécutif	7	387 150,00 €
	Accompagnement et suivi des projets		43 787,40 €
	Total des projets St Irénée	7	430 937,40 €

La mission sociale se décompose en d'une part des soutiens financiers décidés par le Comité exécutif aux associations bénéficiaires et d'autre part en l'accompagnement et le suivi des projets effectués par le secrétaire général.